60e ANNEE. — N° 44

MERCREDI 14 AVRIL 1920.

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)..... 50 cent.
RÉCLAMES (— d° —) 3e page..... 1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le différend Franco-Anglais. L'opinion anglaise désavoue l'attitude de Lloyd George. Le désaccord sera passager. L'unité d'action s'impose, elle sera. — La journée du 1er mai. — Une nouvelle preuve de la mauvaise foi allemande.

M. Millerand a répondu sur l'heure à la Note anglaise de protestation contre l'avance de nos troupes en Allemagne.

La protestation de M. Lloyd George était acerbe ; la riposte de M. Millerand reste courtoise, amicale, mais ferme. Notre Premier déclare tout net que la France ne peut aller plus loin dans la voie des concessions sous peine d'aider l'Allemagne à déchirer le traité. Cela est si vrai qu'un journal boche, la *Gazette de Voss* demande au gouvernement allemand d'apporter un esprit de sincérité dans l'exécution du traité et de ne pas chercher à opposer l'Angleterre à la France. « Les sévères conditions du traité que l'Angleterre s'est réservées sont acceptées en Allemagne sans murmure tandis que la moindre clause à l'avantage de la France, laquelle a cependant besoin pour vivre de l'exécution du traité, se heurte à une mauvaise volonté évidente ».

C'est un organe d'Outre-Rhin qui dit : Toutes les concessions prévues en faveur de l'Angleterre sont exécutées, tandis qu'on s'efforce de se soustraire aux engagements souscrits en faveur de la France.

Cela, déjà, explique l'attitude de Lloyd George qui est, en outre, guidé par son particulier souci de conserver une majorité au Parlement, et il pense se concilier les bonnes grâces du parti travailliste en blâmant l'attitude de la France.

M. Lloyd George s'est trompé. La protestation presque unanime de la presse anglaise contre la Note britannique modifiera certainement l'opinion du Premier anglais. On n'en peut douter au ton radouci des nouvelles notes échangées.

Aussi bien, il ne faut rien exagérer. L'incident regrettable qui comble Berlin de joie n'aura pas les conséquences prévues par la Prusse. Le désaccord est momentané. Il ne doit pas nécessairement provoquer une fissure dans l'Entente ; l'opinion anglaise qui se révèle si nettement favorable à la France remettra les choses au point.

Et puis, que nous reproche M. Lloyd George ? D'avoir eu recours à une mesure coercitive sans attendre l'assentiment de tous les Alliés. Mais il y avait 8 jours que M. Millerand avait mis Londres, Washington et Rome au courant de la situation en déclarant : la sécurité de la France est en jeu. Cette dernière a le devoir de ne pas permettre à l'Allemagne de constituer une force agressive sur les rives du Rhin, et ce, en violation formelle du pacte de Versailles !

Qu'aurait fait l'Angleterre si elle avait été à notre place ? M. Lloyd George — qui oublie trop l'occupation brusquée de Constantinople par les troupes britanniques, contre l'opinion des français ! — estime-t-il que, pour agir, nous devions attendre une nouvelle agression des Barbares ?

C'est ainsi que nous avons agi en 1914. On a vu le résultat ! Et, comme l'écrit notre confrère Gauvain, si les Alliés prennent pour règle d'attendre ce genre de preuve des intentions hostiles des Germains « avant de se décider à l'action, autant dire qu'ils exposent à toutes les entreprises des barbares l'Europe qu'il a fallu dix millions de morts pour sauver de l'agression de Guillaume. Le président Wilson a attendu trente mois avant de se former une opinion sur la conflagration européenne. Avec de pareilles méthodes le monde civilisé court à sa ruine. »

En résumé, les articles 42 et 44 du traité de paix déclaraient zone neutre la bande de terrain qui s'étend à droite du Rhin sur une largeur de 50 kilomètres. Berlin ne pouvait envoyer aucune troupe dans cette région sans l'autorisation de l'Entente. Les Allemands ont passé outre. Toutes les protestations de Paris étant restées vaines, la France avait le devoir impérieux de rappeler nos ennemis au respect de leur signature et de mettre sa frontière à l'abri d'une nouvelle attaque brusquée. C'eût été folie de notre part de permettre que la zone neutre pût être transformée en un camp retranché. L'abstention eût été un acte de faiblesse qui eût amené l'Allemagne, une fois l'attaque bien préparée, à déchirer définitivement le Traité de Versailles.

Le souci de notre existence a contraint M. Millerand à se montrer énergique. Qui l'en blâmerait ? Les Anglais et les Américains ont démobilisé leurs armées tandis que l'Allemagne organise des corps de.... « police » qui compteront *deux millions* d'hommes !... La France et la Belgique ne sont pas séparées de l'Allemagne par un bras de mer ou par un océan pour se permettre de faire preuve d'une imprévoyance coupable. Si l'Angleterre avait eu, comme nous, dix départements sauvagement ravagés elle jugerait nécessaire de rester sur le qui vive.

Quoi qu'il en soit, l'union doit être maintenue entre les Alliés et nous avons l'espoir que l'entente sera complète à San Remo où les chefs des gouvernements vont se réunir pour examiner la situation européenne.

Comment ne serait-on pas plein de confiance quand on voit un organe allemand, l'*Echo du Rhin* de Mayence, apprécier ainsi la situation :

« Il ne faut pas que l'Allemagne « se réjouisse trop vite et suppose « la France isolée. L'Angleterre est « régie par une constitution libérale « qui ne permet pas à son Premier « de diriger pendant longtemps le « pays contrairement à l'opinion publique. Cette opinion, ainsi qu'on « peut s'en rendre compte en parcourant les journaux britanniques, « reste fidèle à l'alliance indispensable qui doit continuer à unir la « France et l'Angleterre dans l'intérêt commun des deux grandes nations. »

C'est ce que ne cessent de répéter les grands organes de Londres ...

⁂

Les journaux nous apprennent que la C. G. T. organise avec soin la manifestation du 1er mai. En marge de ce mouvement on signale des réunions de cheminots où les éléments violents s'efforcent de faire prévaloir leur point de vue. Il y a de la résistance. Les éléments pondérés mais nettement syndicalistes pourtant, tel que M. Laurent secrétaire général de la C. G. T., préviennent les extrémistes que s'ils veulent réussir il faut donner au pays l'impression qu'on « travaille » dans l'intérêt général. Par suite, il faut avoir avec soi la masse paysanne. On n'en est pas encore là !

Il n'en faut pas moins prévoir le pire afin de prendre toutes les précautions de nature à amener l'échec d'un mouvement injustifié.

Mais en resterait-on au projet primitif : grève générale de 24 heures, le résultat serait encore désastreux pour tout le monde, puisque l'épuisement de tous nos stocks crée la vie chère ; la situation ne peut donc que s'aggraver par suite de l'arrêt total de toute production pendant ces 24 heures.

Dès lors, à quoi peut aboutir cette manifestation inutile ? A établir la puissance tyrannique des agitateurs qui mènent les syndicats, à jeter le trouble dans la vie du pays ? Personne ne conteste ce triste pouvoir.

Les révolutionnaires comptent-ils, écrit notre confrère des *Débats*, « provoquer des bagarres, au besoin piller quelques boutiques ? Ce serait le maximum des espérances qu'ils pourraient concevoir. Maigre triomphe ! Beaucoup de bruit pour pas grand'chose ! Car il ne faut pas se dissimuler que, si ces mobilisations des troupes de l'émeute et ces espèces de grandes manœuvres préparatoires à la future guerre civile présentent l'avantage de tenir en haleine l'armée du désordre, elles ont d'autre part l'inconvénient grave, pour le succès des menées anarchistes, d'avertir l'opinion publique, d'irriter les éléments d'ordre et de raison qui constituent encore heureusement l'immense majorité du pays, et de faire surgir les forces de résistance.

Au fond, les agitateurs professionnels, les prédicateurs de grèves, tous ces politiciens louches qui exploitent la crédulité des foules, provoquent des troubles de la rue et profitent de la léthargie économique qu'ils cultivent avec amour, ont déjà beaucoup lassé le pays ; ils commencent maintenant à l'exaspérer... Rien ne prouve qu'ils ne mourront pas un jour de l'excès du mal dont ils ont vécu jusqu'à présent. »

⁂

Une nouvelle preuve de la mauvaise foi allemande :

Le 10 avril expirait le délai de 3 mois au terme duquel les Allemands devaient nous livrer

500 étalons.
30.000 pouliches et juments.
2.000 taureaux.
90.000 vaches laitières.
1.000 béliers.
100.000 brebis.
10.000 chèvres.

Soit un total de 233.500 animaux.

Il s'agit d'une *simple restitution* du cheptel volé par les Boches dans les départements envahis.

Or, des renseignements fournis par nos confrères, il résulte que Berlin nous a livré à peine 23.000 animaux ; *un dixième* de ce qui était dû.

L'Allemagne ne livre pas le charbon, elle ne rend pas le cheptel volé, elle n'a encore payé aucune indemnité, elle viole les clauses du traité sans la moindre pudeur..... quand il s'agit de la France ; mais elle a livré les bateaux réclamés par l'Angleterre.

En vérité, cette simple constatation n'est-elle pas suffisante pour prouver que l'attitude du Premier Anglais est inadmissible ?

Où en arriverons-nous si les Alliés ne sont pas étroitement unis pour faire respecter les engagements pris par les vaincus ?

A. C.

INFORMATIONS

Une détente

L'ambassadeur de Grande-Bretagne s'est rendu, dimanche, au quai d'Orsay. Il a remis à M. Millerand la note du gouvernement britannique et qui répond à la dernière note de la France.

D'après les impressions recueillies, la note est animée d'un vif esprit de conciliation, ce qui permet d'espérer à bref délai l'aplanissement des difficultés surgies ces jours derniers et le retour du représentant de Grande-Bretagne aux délibérations de la Conférence des ambassadeurs.

Après avoir reçu l'ambassadeur d'Angleterre, M. Millerand s'est occupé de la réponse qui sera faite très prochainement à sa communication.

La Belgique donne son appui sans condition

Au ministère des affaires étrangères on déclare que la participation de la Belgique à l'action militaire de la France a été accordée sans aucune condition.

Cette déclaration vise certaines informations de presse qui avaient prétendu établir une relation entre le geste de ses alliés et l'évolution favorable des pourparlers en vue d'un accord économique et militaire entre la France et la Belgique.

Dans la Ruhr

Le plus grand calme règne dans les villes occupées par les troupes françaises sur le Mein.

Les troupes de la reichswehr avancent lentement dans le bassin de la Ruhr du côté de Dusseldorff

Dusseldorf occupé par les Belges

Suivant le correspondant de la « Chicago Tribune », à Dusseldorf, l'occupation de la ville par les troupes belges a eu lieu.

La France rassure l'Italie

En réponse aux craintes manifestées en Italie, le quai d'Orsay aurait fait parvenir au gouvernement italien des explications sur les intentions du gouvernement français. Cette opportune communication aurait entièrement rassuré les milieux officiels qui estiment que le péril de plus graves complications paraît écarté.

Le Comité français de Moscou emprisonné

Les quelques Français qui viennent d'arriver en Finlande, après avoir surmonté d'innombrables difficutés pour quitter le territoire russe, rapportent que les membres du comité français de Moscou ont été emprisonnés dernièrement.

Parmi les réchappés arrivés en Finlande, se trouvent un officier français, deux soldats du 21e bataillon et un commerçant.

15 milliards 700 millions

On a vu dans une autre partie du journal que M. François Marsal, ministre des finances, a fait connaître cet après-midi à la Chambre les résultats définitifs du dernier emprunt.

Les souscriptions ont produit 15 milliards 700 millions, se décomposant ainsi : numéraire, 6 milliards 800 millions ; bons de la défense nationale, 8 milliards ; obligations de la défense nationale, 560 millions ; coupons de rente française, 376 millions ; autres valeurs, 4 millions.

Ces versements ont été fournis jusqu'à concurrence de 4 milliards 900 millions par les établissements de crédit ; 6 milliards 500 millions par la Banque de France, 275 millions par l'étranger, 84 millions par les colonies.

Tel est le total du dernier emprunt, et l'argent frais y entre pour 40 0/0.

Les avantages qui seront faits à la classe 1918

A partir du 15 avril, date à laquelle le contingent de la classe 1918 aura trois ans de présence sous les drapeaux, les hommes qui en feront partie bénéficieront des avantages suivants :

Permission permanente de 10 heures du soir réduction au strict indispensable des exercices et manœuvres d'entraînement militaire visant uniquement l'instruction et qui ne sont plus nécessaires pour des soldats qui ont fait la guerre ; tolérances relatives à la coupe des cheveux, au port d'effets militaires personnels et aux autorisations de coucher en ville pour les hommes mariés.

Les chefs de corps et de services auront, d'ailleurs, la latitude d'adopter toutes les autres dispositions du même genre compatibles avec les nécessités du service.

En outre, le ministre a l'intention de demander au Parlement, dès sa rentrée l'ouverture des crédits nécessaires pour attribuer aux hommes de la classe 1918 une haute paye à partir du 15 avril 1920.

Elections sénatoriales

LOIRE-INFÉRIEURE

Inscrits, 980 ; votants, 954 ; suffrages exprimés, 880. M. Busson-Billaud, seul candidat, 768 voix, est élu sénateur de la Loire-Inférieure, en remplacement de M. Jamin, décédé.

MARNE

Inscrits, 966 ; votants, 363 ; majorité absolue, 482. Ont obtenu : M. Merlin, conseiller général, radical, 627 voix. Elu : M. Paul Roger, progressiste, 290.

CORSE

Votants, 781 ; bulletins blancs et nuls, 18. Ont obtenu : MM. Gallini, conseiller général, républicain démocrate, 417 voix (élu) ; docteur Pitti Ferrandi, républicain de gauche, 346 voix.

Il s'agissait de remplacer M. Gavini, élu député.

Chambre des Députés

Séance du 12 avril 1920

La Chambre discute le projet de loi ayant pour objet la création de nouvelles ressources fiscales.

MM. Boissard et Auriol regrettent que les Gouvernements précédents n'aient pas préparé l'aménagement de nouvelles ressources. M. Auriol demande qu'on fasse payer les Boches. Il regrette que la solidarité financière des alliés n'ait été qu'un vain mot. Le seul remède à la situation c'est le prélèvement sur le capital et sur les bénéfices de guerre.

M. Marsal, ministre des finances, donne communication des résultats de l'emprunt que nous publions d'autre part.

Le ministre indique qu'il faut envisager encore d'autres emprunts avec des types différents pour chaque classe de citoyens.

Le rapporteur général donne les chiffres de l'équilibre du budget de 1920. 8 milliards et demi sont nécessaires. Il fait remarquer qu'en 1921 une partie importante des charges qui sont la conséquence de la guerre, auront disparu. Il ne croit pas qu'on ait besoin l'année prochaine, de recourir à l'emprunt, car le traité de paix a mis les frais nécessités pour les victimes de la guerre, et pour la réparation des ruines, à la charge de l'Allemagne.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

CHRONIQUE LOCALE

Demain comme hier !...

Les journaux parisiens annoncent à leurs lecteurs une... nouvelle qui ne le sera pas pour les Cadurciens.

M. Thoumyre, sous-secrétaire d'Etat du ravitaillement, a envoyé une dépêche aux préfets déterminant le pourcentage de succédanés que devront comprendre désormais les farines destinées à la panification. Ce pourcentage sera de 40 0/0 de seigle pour les meuniers qui ne disposeraient que de seigle comme succédané, de 25 0/0 de maïs pour ceux qui ne disposeraient que de maïs, et de 35 0/0 de seigle et maïs mélangés pour ceux qui disposeraient de ces deux succédanés. »

Le pain sera gris, ajoutent nos confrères jusqu'en juin... ou plus tard.

⁂

Si cette nouvelle a fait faire la grimace à des consommateurs, elle n'a pas dû occasionner une émotion bien vive aux Cadurciens.

Que le ministre décide que le pain soit blanc, ou gris, ou jaune, ou vert, nous sommes certain d'avance que, selon le cliché consacré, « les populations patriotes et vaillantes de Cahors et du Lot, sauront se montrer à la hauteur des circonstances », et qu'elles prendront, et paieront et mangeront le seul pain qui leur a été et leur sera fourni, jusqu'à l'épuisement des sales farines.

Quel estomac, il faut avoir, disait un docteur d'un pays du centre, et de passage à Cahors, pour avaler le pain que depuis des semaines, des mois, les cadurciens et les Lotois — pas tous — ont sur leur table !

L'estomac se fait à toutes les mixtures, probablement. Celui des cadurciens y est fait.

Le sous-secrétaire d'Etat du ravitaillement peut, sans crainte, décider que tous les ingrédients, succédanés ou autres quels qu'ils soient seront mélangés à la farine de froment, si, par hasard, une once de cette farine se trouvait chez quelque boulanger de la ville.

Les morceaux de vieux sacs ayant contenu du froment préalablement effilochés ; les vieilles ficelles qui ont attaché ces sacs, également effilochées pourront entrer dans la composition du pain, sans compter nombre de petits insectes qui chantent dans les fours ; les Cadurciens et les Lotois — pas tous — avaleront le produit.

Affaire d'habitude, disons-nous Le fameux jeûneur Succi et ses imitateurs, qui pouvaient rester 15 jours au minimum sans manger, n'auraient pas été incommodés par les mixtures panifiées de nos jours.

⁂

Mais il n'y a pas, à notre connaissance, de Succi dans le Lot. Les Cadurciens mangent tous, sauf quelques exceptions peut-être, du pain, et du pain mauvais.

Or, dans le Limousin, dans le Lot-et-Garonne, nos concitoyens se régalent d'un pain blanc, délicieux, Que ces concitoyens mangent à l'avenir, un pain moins délicieux, ils n'en souffriront pas beaucoup plus, car ils se débrouilleront ou d'autres se débrouilleront pour eux.

Tandis que, Cadurciens, — pauvres de nous — nous risquons de voir la qualité de notre pain devenir plus mauvaise encore.

Restriction ! restriction ! quelle belle blague !

Mauvais pain à Cahors ; bon pain à Limoges, à Brives, et ailleurs.

Il est possible que parfois ces excellents concitoyens aient mangé un pain de qualité inférieure, mais nous pouvons affirmer que dans le Lot nous n'avons jamais été gâtés.

Le décret du sous-secrétaire d'Etat préconisant le mélange de seigle, de maïs et de froment ne concerne plus le Lot, Cahors tout au moins.

35 0/0de seigle et de maïs mélangés ! Mais ce serait du gâteau ! Nous n'en goûterons pas plus demain qu'aujourd'hui et surtout qu'hier !.....

Allez ! les mélangeurs à vos cribles ! Remuez, agitez avec les pieds et les mains farine et succédanés : avec les balais ramassez repasses et poussières ; secouez les sacs, même ceux qui ont 3 doigts de boue au fond, que rien ne se perde ; tout fait poids.

Et toi, Cadurcien, attention à ton estomac ! Bah ! Tout fait ventre et se digère !...

LOUIS BONNET.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7e dont les noms suivent :

Monteil François : brave soldat. Tué à son poste de combat, le 5 mars 1915, au nord de Perthes-les-Hurlus (Marne). Croix de guerre avec étoile de bronze.

Monteil Marien : brave soldat. A trouvé une mort glorieuse, le 10 mai 1915, en s'élançant à l'assaut des positions ennemies devant Roclincourt (Pas-de-Calais). Croix de guerre avec étoile de bronze.

Montel Pierre-Clément : brave soldat. Grièvement blessé, le 26 septembre 1914, au cours d'une violente attaque ennemie, au nord de Minaucourt (Marne). Mort des suites de ses blessures. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Martin François : très bon soldat. Mortellement blessé le 8 septembre 1914, à son poste de combat, à la ferme des Grandes-Perthes (Marne). Croix de guerre avec étoile de bronze.

Mourouveix Pierre : soldat courageux et dévoué. Est tombé glorieusement au cours d'une violente attaque ennemie, à Minaucourt (Marne), le 26 septembre 1914. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Mournetas Pierre : soldat courageux et dévoué. A été mortellement atteint le 11 décembre 1914, au nord-est de Vienne-le-Château, à son poste de combat. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Murat Germain : soldat courageux et dévoué. A été gravement blessé à son poste de combat, le 4 septembre 1915, à la Harazée (Marne). Croix de guerre avec étoile de bronze.

Administration

Notre compatriote M. Crabol, sous-préfet de Mirande est nommé sous-préfet de Charolles.

⁂

Dans le mouvement administratif, nous relevons le nom de M. Ourmet, sous-préfet de Pontivy, nommé à Château-Thierry.

M. Ourmet fut le sympathique chef de cabinet du distingué Préfet du Lot M. Second.

P. T. T.

M. Le Roy, directeur de 3e classe des P. T. T. à Cahors est nommé à Alençon.

Hyménée

Samedi a été célébré le mariage de Mlle Marthe Loubières, fille du dévoué et sympathique chef de division à la Préfecture du Lot avec M. Jourdan, de Haute-Chapelle (Orne).

Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

Les Cadets du Quercy

Le succès de nos fêtes va sans cesse croissant, mais notre plus beau succès est celui que nous avons inscrit le lundi de Pâques à l'Hôtel des sociétés savantes dans sa vaste salle.

La présence de M. Escande, de la Comédie Française, marquait aussi un des attraits de cette fête ; la suprême élégance et l'infinie délicatesse de sa diction firent goûter les séduction de *La Brise*, des Bouffons et du *Pardon* accompagné par Mlles Olivier (piano et violon).

M. Frecheville, bien secondé par Mme Caniac,, pour la partie piano, fit une nouvelle fois, admirer dans *La Carcinolo* une voix magnifique qui assure toujours son succès.

Mme Daurial, reine incontestée du chant, suscita devant un auditoire médusé et conquis, un enthousiasme unanime dans *Les Doigts* et *Baisers d'Album*.

M. Guillon, des Concerts de Paris, doué d'une sûre technique interpréta de façon très expressive *L'accent* et *Les Cochons Roses*.

M. Varenne, chansonnier montmartrois, avec une admirable virtuosité se fit valoir dans les *Voyages en Egypte*, conférence *Sur le Bois* et *Pot-Pourri*.

Le chansonnier montrougien *Cap de Zoug* partagea le succès de tous dans l'exécution de *La Houpette* et *Ohé Gaspard*.

Enfin M. Sevignac, ténor léger, à la voix caressante et charmeuse, s'est également surpassé dans *Lettre Tendre* et *Manon*.

M. Caniac, président, indiqua ensuite le but poursuivi par la Société des *Cadets*, les résultats qu'elle a déjà obtenus et ce qu'elle désire réaliser encore. Mais le manque de place nous empêche malheureusement de nous étendre sur la merveilleuse composition de cette matinée. Disons seulement que des prodiges ont été accomplis et contentons-nous d'ajouter que la distribution de 200 livres de coques fut le clou de cette manifestation quercynoise. L'ami Graves les distribua copieusement et chacun

se délecta de cette sorte de pâtiserie locale, si excellemment préparée par M. Pébrat, pâtissier à Cahors, emballée par M. Justy, déménageur, et portée à Paris par notre sympathique compatriote M. Bru.

La musique d'une gaîté folle, donna ensuite le signal de la partie chorégraphique et jusqu'à 18 h. 1/2 un bal très animé, suivi d'un « grand père » monstre, au cours duquel les couples s'embrassèrent, clôtura cette fête grandiose dont les assistants se sont déclarés enchantés.

Jusqu'au mois d'octobre les matinées des *Cadets du Quercy* seront désormais interrompues.

Nécrologie

Nous apprenons avec un vif regret la mort d'un de nos excellents concitoyens, M. Eugène Paulus, décédé après une longue maladie, à Cahors.

M. Paulus, avait été pendant de longues années directeur d'une usine de produits chimiques en Russie d'où il revint pendant la guerre.

A la mort de son regretté frère, il prit la direction de la maison Delpech à Cahors.

M. Paulus avait été élu conseiller municipal. Sa mort provoquera de vifs regrets parmi tous ceux qui l'ont approché.

Nous saluons la mémoire de M. Paulus et nous prions la famille d'agréer l'expression de nos sincères condoléances.

Syndicat agricole du Lot

A l'issue de la réunion du syndicat des planteurs de tabac de la commune de Cahors, M. Cossé en un langage clair et précis a proposé la création urgente d'un syndicat agricole, et a indiqué son but immédiat ; les achats directs des engrais, des machines agricoles.

Tous les planteurs présents adhérèrent à ce nouveau syndicat. Un bureau provisoire fut constitué. Ont été désignés :

MM. Henras à Cabessut, *Président.*
Ilbert Jules à Cabessut, *Secrétaire.*
Guiraudet à Cabessut. *Trésorier.*

Le bureau provisoire invite tous les cultivateurs de la commune de Cahors à assister à la réunion qui aura lieu à la Mairie de Cahors (salle du Conseil) le 18 avril ; à 16 heures.

Il espère que tous auront à cœur de venir à cette réunion. L'heure n'est plus ou chacun peut marcher isolément.

« L'union fait la force »

Le Bureau.

La vie sportive

INDISCRÉTION

De quoi pouvaient-ils causer les jeunes gens composant ce petit groupe qui hier soir montait et descendait le Boulevard, du Théâtre au Tivoli, avec une régularité qu'envieraient les meilleurs express du P. O ? De choses qui les intéressaient beaucoup assurément à en juger par l'attention avec laquelle tous écoutaient les propos tenus par celui qui se trouvait au milieu d'eux : un militaire du 7e. Celui-ci de toute évidence ne désirait pas être entendu des oreilles indiscrètes ce qui laisse à supposer que le sujet de l'entretien devait avoir quelque chose de secret.

Néanmoins, malgré les précautions prises, toutes les 2 minutes 46 secondes, chaque fois que le petit groupe pivotait devant le Tivoli où j'étais installé à la terrasse, le vent m'apportait (avec cette bonne poussière du Boulevard) quelque écho de la conversation.

Le peu de mots saisi ainsi ne me permet pas de renseigner les lecteurs du « Journal du Lot », sur les intentions que pouvait avoir le petit groupe, mais j'ai tout lieu de supposer, d'affirmer même que l'on causait « sports » et que quelque chose pourrait bien se passer à Cahors dimanche prochain ; mais quoi ? je n'ai pu en savoir davantage.

N...

Aux dernières nouvelles nous apprenons que les plus fins limiers de la ville lancés à la recherche des comploteurs viennent enfin d'en découvrir le repaire à la « Promenade » ; nos lecteurs sauront donc bientôt de quoi il sagit.

Congrès des Planteurs de Tabac

Ainsi que nous l'avons annoncé le Congrès des Planteurs de tabac s'est réuni à Marmande.

Le Congrès émet plusieurs vœux, notamment qu'un champ d'expériences pour la culture du tabac soit établi dans chaque département et que les prix des tabacs à fumer et à priser soit les mêmes pour les planteurs.

Un rapport préconisant l'extension de la culture du tabac indigène est approuvé.

Le Congrès adopte les conclusions du rapport relatif à la gestion du trésorier de la C. G. P. et adresse des félicitations au trésorier M. Cossé.

Un vœu demandant que la culture du tabac soit rattachée au ministère de l'agriculture est adopté.

Le prochain Congrès aura lieu à Bergerac.

Dimanche un grand banquet réunissait les 1500 délégués des syndicats des planteurs de tabac, présidé par M. Louis Delport.

Au dessert des discours ont été prononcés par MM. Thoumeyrague, maire de Marmande ; Louis Delport, Bernard, Solleville, Delmas, député du Lot et secrétaire général de la C. G. P. ; Marraud, Carrère et Laboulbène, sénateurs du Lot-et-Garonne ; Despax, député des Landes ; Bovier-Lapierre et Gourin, députés de l'Isère ; André Fallières, Cels, députés du Lot-et-Garonne.

M. Louis Delport clôtura la série des discours en adressant ses remerciements à tous les planteurs de France et il salua l'entrée dans la Confédération générale, des planteurs du Sud-Est et de l'Alsace-Lorraine.

Transports automobiles

L'*Officiel* du 10 avril publie un décret approuvant la convention passée le 4 mars 1920, entre le préfet du Lot, agissant au nom de ce département et MM. Georges Bénestèbe, à Cahors, Louis Descargues, à Latronquière, Sébastien Fauge, à Cahors, et Jean Larroque, à Figeac, entrepreneurs de transports, agissant solidairement entre eux pour l'organisation et l'exploitation, conformément aux clauses et conditions du cahier des charges, d'un service public subventionné de transports par automobiles pour voyageurs et marchandises, sur les lignes ci-après :

1° De Cahors à Saint-Céré, par Labastide-Murat et Gramat ;
2° De Figeac à Latronquière, par Cardaillac ;
3° De Cahors à Montcuq ;
4° De Gourdon à Labastide-Murat ;
5° De Saint-Céré à Figeac, par Lacapelle-Marival ;
6° De Gourdon à Cahors, par Salviac, Cazals, Frayssinet-le Gélat, Goujounac, Pontcirq, Rostassac ;
7° De Bagnac à Saint-Céré, par Latronquière ;
8° De Cahors à Castelnau ;
9° De Gourdon à Souillac, par Saint-Projet et Payrac ;
10° De Saint-Martin-Labouval à Cahors par Limoges, Varaire et Bach.

Motoculture

Des expériences de motoculture auront lieu à Sousceyrac, le 25 avril.

Il sera procédé à de nouveaux essais d'une charrue automobile « Excelsior », munie de trois socs.

Un service d'autocars sera organisé entre Cahors et Sousceyrac. Les personnes désireuses d'en profiter peuvent s'adresser à la direction des services agricoles, qui fera connaître les prix et les conditions de transport.

Un triste sire

Le nommé Magnère, Robert, âgé de 22 ans condamné à la dernière session des assises du Lot, à 8 ans de réclusion pour vol qualifié, détenu à la maison d'arrêt de Cahors et soupçonné d'être l'auteur d'un vol qualifié commis l'année dernière à Dijon, dans un établissement congréganiste de cette ville, où il était employé comme domestique, a été entendu par le commissaire de Police de Cahors, auquel il a fait des aveux complets.

Magnère a reconnu être l'auteur du vol d'une somme de 1500 fr., commis au préjudice d'un professeur de l'Ecole libre de Saint François-de-Sales, à Dijon.

Il sera transféré à Dijon pour être jugé.

AVIS

relatif à la propagation des abonnements en cours au moment de la déclaration de guerre.

Les grands réseaux de Chemins de fer croient devoir rappeler aux intéressés qu'ils ont décidé de fixer un délai à partir duquel ne serait plus admise la prorogation des abonnements en cours au moment de la déclaration de guerre et dont la validité a été suspendue au cours des hostilités.

Ce délai est de 5 mois, à compter :

a) Du 23 octobre 1919 (date de la promulgation de la loi qui a mis fin à l'état de guerre) pour les abonnés non mobilisés ou pour les abonnés mobilisés libérés du service militaire antérieurement à cette date ;

b) de la date de leur démobilisation en ce qui concerne les abonnés libérés postérieurement à la date du 22 octobre 1919.

Théâtre de Cahors

Nous rappelons que c'est mercredi 14 courant que sera joué sur la scène de notre théâtre

LE FILON

Cazals

Nouveau docteur. — Nous avons appris avec plaisir l'installation à Cazals de M. le Docteur L. Blanchès, auquel nous adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue et de bonne réussite.

Souscripion pour le Monument. — 2e liste : Docteur Blanchès, Cazals, 50 fr. ; Vialard Léon, 200 fr. ; Cuquel Adrien 100 fr. ; Tourriol 50 fr. ; Laparra Louis 20 fr. ; Vve Aug. Lalande 5 fr. ; Delsol Etienne 5 fr. ; Rigal 20 fr. ; Mlle Tressens 10 fr. ; Vve Vergnoles 10 fr. ; Vve Maurial Marie 5 fr. ; Anonyme 50 fr. ; Picou 10 fr. ; Vve Delon 1 f. ; Maisonneuve Marcel 50 fr. ; Rivaillé bourrelier 10 fr. ; Rivaillé Noël 5 fr. ; Lacombe Marie 5 fr. ; Marty-Crouzat 10 fr. ; Teyssèdre Sylvain 10 fr. ; Vve Maurial Virginie 50 fr. Vve Bargues Cassot 100 fr. ; Total : 811 fr.

Liste précédente 1.866 fr.

Total général à ce jour : 2.866 fr.

A suivre

Figeac

Charbon. — M. le Maire de Figeac vient d'être avisé qu'une attribution de 26.500 kilos de charbon vient d'être faite à la ville de Figeac au prix de 158 fr. 20 la tonne pour la consommation domestique, le Bureau de bienfaisance et l'hospice de Figeac.

Probité. — Il a été trouvé sur la voie publique par M. Cayrou faisant foction de chef de gare à Figeac, un bijou d'une certaine valeur qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdu. Félicitations.

Etat-civil du 2 au 10 avril 1920. — *Naissances* : Plagnes Marie, à Puy de Corn. *Mariages* : Mézac Henri, à Lapergue Germaine ; Labrosse Félix, à Vilhès Alice ; Delbos Arthémon, à Latrémolière Aurélie. *Décès* : Latapie Jeanne 61 ans, hospice ; Bénac Marie, 65 ans hospice.

Aux anciens du 207e. — Nous recevons la communication suivante :

Camarades,

Vous souvenez-vous des heures passées en commun, la Champagne, l'Artois, Verdun et vous rappelez-vous le refrain répété sur tous les tons : « Si nous en revenons, toujours, toujours nous y repenserons » et nos lamentations se terminaient régulièrement ainsi : « Les rares survivants devront souvent se réunir pour parler et reparler de ceux qui ne sont plus et des misères endurées ensemble » :

Depuis près d'un an nous avons retrouvé nos foyers. Le souvenir de nos amis, tombés au champ d'honneur, humbles héros toujours présents à notre esprit, nous a seul empêchés, jusqu'à ce jour, de tenir nos promesses. Eh bien, camarades, ne vous semble-t-il pas que le moment serait venu de se revoir, de passer une journée ensemble, de refaire connaissance et de reparler de ce vieux 207 toujours à la peine, reconstitué sans cesse et jamais au complet.

Nous sommes plusieurs anciens qui désirerions revoir les camarades, êtes-vous de cet avis ? Ecrivez-nous et bientôt ce plaisir nous sera donné. Un simple repas, très modeste pour être accessible à toutes les bourses, nous réunirait tous, sans distinction de fortune, de religion, d'idées politiques. « Comme au front » serait notre devise et chaque année, dans une ville différente de notre vieux Quercy, les anciens du 207 se retrouveraient. Une seule condition pour faire partie de ce groupe sympathique : avoir servi dans ce régiment.

Venez nombreux, envoyez tout de suite votre adhésion, les camarades Figeacois seront heureux de vous recevoir.

Un groupe du 207e.

Les lettres d'adhésion devront être adressées à l'un des camarades suivants : Vincent, bijoutier à Figeac ; Valade, café central à Figeac ; Bru, charbonnages, à Figeac.

Cajarc

La Foire. — La foire a été assez importante malgré les menaces du temps et de nombreuses affaires ont été traitées. Malheureusement elle a été dérangée par une pluie violente vers 15 heures.

Voici quelques cours.

Foirail : Forts bœufs, de 4.500 à 5.500 fr. la paire ; bœufs moyens, de 2.500 à 4.500 fr. la paire ; vaches pleines, de 1.500 à 2.200 fr. ; bouvillons, de 1.500 à 3,000 fr. la paire ; veaux, 5 fr. 50 le kilo.

Brebis avec agneau, 250 à 300 fr. ; moutons, 200 fr. ; chèvres, 100 à 120 fr. ; cochons gras, 260 à 300 fr. les 50 kilos ; petits cochons, de 240 à 340 fr. suivant grosseur la pièce.

Veaux de lait sans acheteurs.

Marché : Poules, 4 fr. 50 à 5 fr. ; poulets, 4 fr. à 4 fr. 50 ; lapins, 2 fr. 25 le tout le 1/2 kilo.

Chevreaux, 3 fr. à 3 fr. 50 le 1/2 kilo ; œufs, 3 fr. 50 la douzaine ; beurre, 6 fr. le 1/2 kilo.

Halles aux grains : Sans marchandises.

Queiques sacs de pommes de terres vendus à raison de 25 à 28 fr. l'hectolitre.

Saint-Germain

On annonce le décès de notre sympathique compatriote M. Henry, instituteur en retraite, âgé de 60 ans.

Nous adressons à sa veuve l'expression de nos sympathiques et respectueuses condoléances.

Souillac

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. le commandant Gaby, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Souillac, à l'âge de 88 ans.

M. le commandant Gaby était une figure sympathique de Souillac.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

BIBLIOGRAPHIE

Les Annales

De toutes les grandes revues parisiennes, celle qui donne pour un prix modique le plus de littérature, c'est les *Annales*... Le numéro d'aujourd'hui publie la suite du roman inédit de Marcel Prévost, *Mon cher Tommy*, et quantité d'articles signés de noms illustres, enfin le résumé vivant et pittoresque de la semaine écoulée..... Nombreuses illustrations en héliogravure.

Partout : 60 centimes.

LA REVUE HEBDOMADAIRE Et son supplément illustré

Paraissant le samedi

Sommaire du numéro du 10 avril 1920

Conférences de la Société des conférences

Louis Madelin, le Chemin de la Victoire. X. La Capitulation de l'Allemagne (fin). — John Galsworthy, la Fleur sombre (II). (Traduit de l'anglais par Maurice de Coppet). — André Hallays, Mme de Sévigné. VI. Une « amie » de Port-Royal (fin). — Jacques de Coussange, une critique anglaise du traité de paix. — Jules-Albert Jaeger, nos jeunes soldats d'Alsace et de Lorraine.

Propos et documents : La vie de la semaine. — Discours du général Mangin et de M. Fernand Laudet à l'assemblée générale du « Secours d'urgence dans les régions libérées ». — Les Revues étrangères, par Firmin Roz.

TARIF DES ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
	—	—	—
Paris et dép...	40 fr.	21 fr.	11 fr.
Etranger.....	48 fr.	25 fr.	13 fr.

Les abonnements partent du 1er de chaque mois.

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie.

Plon, 8, rue Garancière, Paris.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur Jules MAURY, Receveur Municipal à Cahors et Madame MAURY ; Monsieur LABRO, Percepteur à Cahors, Madame LABRO et leurs fils Henri et Robert ; Monsieur FOURNIER Lucien et Madame FOURNIER à Gourdon ; les familles PAULUS, de Pers (Corrèze), et tous les autres parents, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Monsieur Eugène PAULUS

Conseiller Municipal
Négociant à Cahors,

leur cousin et les prient de vouloir bien assister aux obsèques qui auront lieu le jeudi 15 avril à 9 h. 1/2 du matin en l'Eglise Cathédrale.

L'assemblée à la maison mortuaire : rue Maréchal Foch n° 20.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part. Le présent avis en tiendra lieu.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 55.

A LA CHAMBRE

Les nouvelles taxes

La Chambre a continué, ce matin, la discussion générale du projet de loi créant de nouvelles ressources fiscales. M. François-Marsal, ministre des finances, est au banc du gouvernement.

M. Maurice Dutreil, député de la Mayenne, reprend son discours de la veille, insistant sur la nécessité de réformer notre comptabilité.

Un député se trouve mal

M. Chassaigne-Goyon lui succède à la tribune et rappelle que le ministre des finances, répondant à une question, déclara qu'il entendait assurer l'application des lois financières votées par le Parlement et notamment l'impôt sur le revenu.

La voix déjà faible de l'orateur, depuis le début de son intervention, devient tout à fait inintelligible. Il veut boire, chancelle et s'écrase sur la tribune, puis glisse jusqu'à terre. On le relève et on lui prodigue des soins. M. Chassaigne-Goyon reprend connaissance. On le transporte à l'infirmerie de la Chambre. Les députés manifestent leur sympathie à leur collègue par des applaudissements.

Contre-projet socialiste

Les députés socialistes Aubriot, Levasseur, Lauche, Rozier ont déposé, ce matin, sur le bureau de la Chambre un contre-projet au projet du gouvernement. Ce contre-projet a pour objet l'établissement d'une taxe de contribution patriotique pour assurer le service des intérêts et amortissement de la dette publique.

⁂

L'incident Franco-Anglais

Bien qu'il ait reçu, dans la matinée, la réponse anglaise à la note française de dimanche, M. Millerand n'a pas fait hier les déclarations attendues. Il est à peu près certain qu'il fera ces déclarations au début de la séance de cet après-midi. Il se bornera probablement à lire les diverses notes échangées et les commentera brièvement.

La fin de la crise

De Londres : Les journaux, sans distinction d'opinion ou de parti, se réjouissent vivement de voir la fin de la crise diplomatique franco-anglaise. Plusieurs de ces journaux rappellent les exploits de l'armée française et rendent à la France l'hommage le plus chaleureux.

⁂

A Francfort

De Bâle : Suivant une dépêche de source allemande, l'entrée à Francfort des troupes belges aurait été retardée.

⁂

Grève des cheminots espagnols

De Madrid : Les cheminots de la compagnie des chemins de fer andalous ont déclaré la grève générale. Ils réclament une augmentation de salaires.

REMERCIEMENTS

Les familles PIGNÈRES, ROUGÉ, VIDAL et DÈZES prient les nombreux amis qui ont bien voulu leur manifester leur respectueuse sympathie, à l'occasion du deuil cruel qui vient de les frapper, de recevoir par la présente leurs meilleurs remerciements.

Imprimerie COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le Gérant : A. COUESLANT.

A VENDRE
BELLES OCCASIONS
Une belle MACHINE A COUDRE
GENRE SINGER. — *Bas prix.*
Un TANDEM, pneus bon état, 150 fr
S'adresser : DUREAU, cycles, Cahors.

CAMIONS-AUTOS
PRESSE HYDRAULIQUE
Montage gratuit des Bandages « BERGOUGNAN »
Vidaillac, Carrossier, rue de la Banque à CAHORS

On demande
Bonne à tout faire, connaissant service pour deux personnes habitant Toulouse-Cahors.
S'adresser 48, rue Labarre, Cahors.

GARAGE DU NORD
ALIBERT et MURAT
4, rue des Cadourques, Cahors
Télégrammes : Norgarag-Cahors
Réparations. Mise au point
LOCATION D'AUTOMOBILES
PRIX MODÉRÉS

Vente et achat de propriétés
Maisons, Villas, Châteaux, Fonds de commerce
DELFAU
à Lauzès (Lot)
Tous les samedis, 2, rue Brives-du-Temple à Cahors
Fonds de Commerce
de Confection pour Hommes et Enfants, très bien situé.
PRIX MODÉRÉ.
S'adresser à **M. DELFAU,** à Lauzès (Lot). Tous les samedis à Cahors, 2, rue Brives-du-Temple.

Fabrique de Moulures
Pour canalisations électriques
Prix et Echantillons sur demande
J. MESTROT, 13, rue du Petit-Sol
BERGERAC.

POMMES DE TERRE
Semence et consommation
LAMBERT, 1, rue Ch. Bourseuil
(Près la Poste)

ETUDE
DE
Me Jules NIEUCEL
Gradué en Droit
Huissier audiencier
Successeur de son père
Rue du Griffoul, Figeac (Lot).

VENTE

PAR SUITE DE

SAISIE-EXÉCUTION

Le DIMANCHE VINGT-CINQ AVRIL MIL NEUF CENT VINGT, à DEUX HEURES du soir (heure nouvelle), au lieu dit l'Hospitalet, commune de Faycelles, dans la maison Coussieu, il sera procédé, par autorité de justice et par le ministère de Me NIEUCEL, huissier à Figeac, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur de divers objets mobiliers comprenant notamment : lit noyer, vitrine, armoire, lit fer, chaises, glace, machine à coudre Singer, tables, linge, chemises, draps de lit, etc.

Ustensiles de cuisine, vaisselle, plats, soupières, verres, etc.

Vaisselle vinaire, cuve d'une capacité de 1.200 litres environ, barriques de diverses contenances, etc.

Le prix de la vente sera payé comptant et il sera perçu 10 0/0 en sus.

Figeac, le 12 avril 1920.

J. NIEUCEL.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 33

LES BATAILLES DE LA VIE

Le Droit de l'Enfant

PAR

Georges OHNET

V

Elle voulut prendre ses arrosoirs, mais le jeune homme s'en empara, mettant son grand rouleau de papier à dessin sous son bras et disant :

— Permettez, Mademoiselle, c'est trop lourd pour vous... Il faudra que M. Herbelin en commande de plus légers...

— C'est vrai qu'ils sont lourds, dit Cécile. Mais vos papiers vous gênent bien. Laissez-moi au moins vous les porter...

Elle prit les papiers sous le bras du jeune homme, et ils s'acheminèrent ainsi vers le jardin, lui, les deux arrosoirs au bout des bras, elle, le grand rouleau sur l'épaule. Ils arrivaient près des plates-bandes lorsque la porte-fenêtre du bureau s'ouvrit et Herbelin parut sur le seuil :

— Eh bien ! Cécile, voilà à quoi tu occupes mon directeur ? Mon cher Laroque, vous ne connaissez pas ma fille...

— Je n'ai pas encore eu l'honneur d'être présenté à Mademoiselle.

— Eh bien ! Cécile, je te présente M. Laroque, directeur de l'usine, afin que, si tu as désormais des gros travaux à faire, tu ne le choisisses pas spécialement pour les lui confier...

Il riait, puis tout d'un coup l'esprit professionnel se réveillant, il se prit le menton dans la main :

— C'est bête d'être obligé d'aller à la pompe pour chercher de l'eau. Qu'est-ce qui empêche d'établir un tuyautage du grand réservoir de la machine au jardin ? Il y a cent fois plus de pression qu'il ne faut pour faire une arrosage à la lance...

— On pourrait même installer un jet d'eau, ajouta Laroque... On utiliserait ainsi le petit bassin qui est près de la grille...

— Et bien ! Donnez des ordres pour qu'on creuse une tranchée et qu'on pose une canalisation... Ma fille, tu n'auras plus besoin d'arrosoir pour tes plates-bandes... Il suffira de tourner un robinet.

— Alors, papa, je vais faire ici des gazons anglais, comme au parc Monceau.

— Très bien ! Amuse-toi, ma chérie. Mais surtout prends garde de te mouiller les pieds...

Il s'arrêta et examina le grand rouleau de papier qu'elle tenait toujours.

— Mais ce sont les plans de Laroque que tu as là...

— Je vous les apportais, Monsieur, dit le directeur.

— Entrons dans mon cabinet.

Herbelin se tourna vers sa fille :

— Est-ce que tu restes encore quelque temps, ma mignonne ?

— Oui, papa. Je compte t'attendre et rentrer avec toi, à pied.

— C'est entendu.

Il emmena Laroque, et Cécile continua ses travaux.

Le lendemain, lorsque Mlle Herbelin revint après le déjeuner pour soigner ses fleurs, elle vit que la terre avait été fraîchement remuée dans la cour et qu'un morceau de la clôture du jardin manquait encore. Elle entra vivement dans son domaine, et, à chaque extrémité, elle découvrit une prise d'eau parfaitement installée. Des tuyaux de caoutchouc munis d'une lance attendaient son bon plaisir. Elle battit des mains, appela Mlle Pellegrin et lui expliqua le miraculeux travail qui avait été exécuté depuis la veille.

— Papa, voyez-vous, Mademoiselle, a la baguette des fées. Il fait tout ce qu'il veut et aussi promptement qu'il veut... Et puis il a été bien secondé par ce jeune homme, qui paraît très complaisant...

Elle déroula immédiatement ses tuyaux et commença à arroser, s'émerveillant de l'irisation diamantée des gerbes d'eau retombant au travers des rayons du soleil. Elle achevait de noyer complètement un carré de gazon lorsque son père sortit de son bureau et s'avança vers elle :

— Cécile, je crois que tu vas changer le jardin en marécage, dit-il malicieusement. Usons, ma chérie, n'abusons pas.

— Tu as raison, papa. Je me suis un peu laissé emporter par l'attrait de la nouveauté... Mais comment ne m'as-tu rien dit, à déjeuner, ce matin ? Tu savais pourtant que le miracle était accompli...

— Je voulais t'en offrir la surprise... Et puis Larroque me l'avait demandé...

— Tu le remercieras bien pour moi...

— Tu le feras toi-même... Je te recommande aussi mon vieux Courdimanche, qui a travaillé toute la nuit pour poser les prises d'eau... Tu lui donneras un billet de cent francs. Reçue de ta main, cette gratification lui causera un double plaisir...

— Et pour M. Laroque ?

— Oh ! Laroque, un mot aimable. Ce n'est pas un homme qu'on puisse récompenser avec de l'argent.

— Papa, qu'est-ce que c'est donc que M. Laroque ?

— Je te l'ai dit hier, c'est le directeur de l'usine.

— Depuis combien de temps ?

— Depuis trois ans...

— Alors il était très jeune ?...

— Il avait le même âge que moi, lorsque j'ai rempli les mêmes fonctions.

— Oh ! Mais, toi !

Herbelin la regarda avec un bon sourire, délicieusement touchée de cette naïve admiration en laquelle s'épanouissait la tendresse de sa fille. Il lui caressa doucement la joue avec le revers de sa main et admira sa beauté naissante. Il eut là un de ces moments heureux qui compensaient les tristesses cachées de sa vie.

— Laroque est un garçon qui m'est très dévoué, reprit Herbelin.

— Oui, il paraît t'aimer beaucoup.

— Je me suis vivement intéressé à lui. Il n'était pas heureux, quand je l'ai pris avec moi... Il avait mangé de la vache enragée et se trouvait sur le pavé, par suite de la fermeture d'un établissement de Saint-Denis où il était employé...

— Il n'avait donc pas de famille ?

— Non. Il n'a plus ni père ni mère.

— Pauvre garçon !

Cette fois encore David fut remué par l'accent avec lequel Cécile prononça ces mots. Il pensa que sa fille aussi, sans la constance et la résignation qu'il avait montrées, eût pu être une pauvre petite sans mère, et que c'était grâce aux sacrifices paternels qu'elle conservait sa sérénité d'esprit et sa quiétude d'âme. Il se sentit payé par la constatation de ce bonheur et de cette tranquillité. Et un peu de douceur apaisa son cœur cruellement ulcéré. Il embrassa sa fille et retourna à son bureau. Mais les remerciements que Cécile devait adresser à M. Laroque ne furent point faciles à faire. Pendant trois jours, le jeune directeur resta invisible, et ce ne fut qu'en priant son père de l'appeler d'autorité que Cécile put obtenir qu'il parût devant elle. Il écouta, avec une grande timidité et beaucoup d'embarras, les aimables paroles que lui disait la jeune fille et se sauva, presque sans répondre, quand son chef lui rendit sa liberté.

Cécile fut mal impressionnée par cette attitude sauvage. Elle ne la critiqua pas devant son père, mais au fond d'elle-même elle la blâma singulièrement. Qu'est-ce que cela signifiait, cette maussaderie ? Et pourquoi cet air de loup pris au piège ? La jeune fille arriva à cette conclusion que M. Laroque, qu'elle avait au premier abord jugé convenable et même sympathique, était un homme de peu d'usage et d'agrément. Pourtant, elle s'occupa de lui un peu plus que s'il eût été gracieusement banal.

Cependant l'aménagement du château de Saint-Sauveur s'était complété, et Mme Herbelin avait donné une fois de plus la preuve de son goût très sûr. Seulement, comme si son état d'esprit eût influé sur son choix, au lieu de viser à la somptuosité un peu éclatante, comme elle avait fait toujours jusqu'alors, elle avait recherché une sobriété un peu froide. L'ameublement était plutôt sévère et contrastait avec le papillotage délicat du mobilier de Paris. David n'avait pas risqué une observation, mais il se plaisait mieux au milieu de la gravité de Saint-Sauveur que parmi les élégances de la rue de Lisbonne.

Il habitait une aile du premier étage. Sa fille habitait l'autre avec sa mère. La femme et le mari, quand ils étaient en présence, s'efforçaient de trouver des sujets de conversation qui permissent de donner le change à Cécile sur l'état de leurs relations. La grande liberté de la campagne facilitait cette respectacle tromperie.

(A suivre).